

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 décembre 2015

Envoyé en préfecture le 17/12/2015

Reçu en préfecture le 17/12/2015

Affiché le

ID : 029-212901953-20151210-D94101215-DE

--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	24
Votants	28

Date d'envoi de la convocation : 3 décembre 2015

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le jeudi 10 décembre 2015 à 20h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Yannig ROBIN, Maire.

SECRETARE DE SEANCE : JEAN-PAUL LE GALL élu à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Yannig ROBIN - Pierre APPRIOU - Nathalie VIGOUROUX - Yannik BIGOUIN - Jean-Yves GUEGUEN - Jean-Luc KERDONCUFF - Jean-Claude MERDY - Jean Paul LE GALL - Philippe CARIOU - Cécile TRIVIDIC - Isabelle BLOAS DEWU - Elisabeth TINEVEZ - Christophe DELANOE - Aude DUNIAU-SMITH - Marcel LE DALL - Fabienne BRITES - Alain ROMÉY - Jacques HENNEBELLE - Céline TANGUY-FÉGEANT - Anaïs THERASSE - Amélie CHARTON - Jean-Robert DANIEL - Lydie GOURLAY - Lédie LE HIR

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Andrew LINCOLN	Procuration à	Marcel LE DALL
Marie-Pierre CABON	Procuration à	Fabienne BRITES
Elisabeth LE BIHAN	Procuration à	Pierre APPRIOU
Naïg ETIENNE	Procuration à	Nathalie VIGOUROUX

Nomenclature ACTES 9.4	MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DU MAINTIEN DU SIÈGE DU CRÉDIT MUTUEL ARKEA AU RELECQ-KERHUON
-----------------------------------	--

Le 14 octobre dernier, l'association des fédérations du Crédit Mutuel votait pour un changement de statut juridique, afin de passer du statut d'association à un statut de coopérative. Depuis lors, le transfert possible du siège social du Crédit Mutuel Arkea vers Paris ou l'Est de la France génère des inquiétudes.

L'Association des Maires de France 29 soutient les recours engagés contre ce transfert, demande que ce changement de statut ne soit pas confirmé par l'agrément du Ministre des Finances et appelle toutes les communes et communautés de communes du Finistère et de Bretagne à adopter une motion en ce sens.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré d'adopter la motion annexée à la présente délibération.

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (28 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme en Mairie le 14 décembre 2015

Le Maire,
Yannig ROBIN

